

PROMULGATION RÈGLEMENT NUMÉRO 1001-332

AVIS est, par les présentes, donné par le soussigné, que lors de sa séance ordinaire tenue le 5 juillet 2021, le conseil municipal de la Ville de Terrebonne a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT 1001-332 : **Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de réviser la superficie d'implantation et la largeur de façade minimale applicables aux usages commerciaux de classe D, E, F et G de la zone 0363-95 (secteur du boul. des Pionniers)**

QUE la MRC Les Moulins a approuvé le règlement numéro 1001-332 le 24 août 2021 et a également émis un certificat de conformité pour ce règlement.

QUE toute personne intéressée peut consulter ledit règlement sur le site Internet de la Ville, sous l'onglet **AVIS PUBLICS**, et fait suite au présent avis.

QUE ledit règlement est entré en vigueur le 25 août 2021, soit la date de l'émission du certificat de conformité par la MRC Les Moulins.

Donné à Terrebonne, le 2 septembre 2021.

LE GREFFIER,



Me Jean-François Milot, avocat
